

La charte forestière de la Réserve de biosphère Luberon-Lure



Une stratégie locale de développement forestier définie par le Code forestier

Article L121-1

« La politique forestière relève de la compétence de l'Etat. [...] ».

Article L121-2

« [...] L'Etat assure la cohérence de la politique forestière avec les autres politiques publiques relatives notamment au développement rural, à l'aménagement du territoire, à la protection des sols et des eaux et à la prévention des risques naturels. Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'Etat, notamment dans le cadre des stratégies locales de développement forestier, en vue de concourir à la mise en œuvre de cette politique. »

Article L123-1

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une stratégie locale de développement forestier peut être établie à l'initiative d'une ou de plusieurs collectivités territoriales, d'une ou plusieurs organisations de producteurs, de l'Office national des forêts, du Centre régional de la propriété forestière ou de la Chambre d'agriculture. Elle se fonde sur un état des lieux et consiste en un programme d'actions pluriannuel visant à développer la gestion durable des forêts situées sur le territoire considéré. [...] »

Articles L123-2 et 3

Ces deux articles définissent le caractère participatif de l'élaboration du programme d'action de la CFT et de la possibilité de conventionnement entre propriétaires forestiers et membres du comité de pilotage de la Charte.



Historique

Charte forestière du Parc du Luberon

Charte « pilote » signée en 2004 par l'ensemble des collectivités et des partenaires forestiers du territoire, la charte forestière de territoire du Luberon définit la politique et les actions du parc naturel régional du Luberon pour la gestion des ressources naturelles en milieu forestier. La charte forestière de territoire (CFT) a été intégrée en tant que volet « forêt » à la charte du parc 2009-2021, avec pour objectif : « contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et de valorisation de la forêt ».



Charte forestière de la Montagne de Lure



Le projet est né en 2006 de la volonté politique du territoire d'avoir une réflexion globale sur les espaces forestiers pour se doter d'un outil d'aménagement et de développement durable qui vise à insérer davantage la forêt dans son environnement économique, écologique, social et culturel.

Portée par les communautés de communes du Pays de Banon et du Pays de Forcalquier – Montagne de Lure, la CFT de la montagne de Lure a été signée en 2008. Elle a été élaborée après une importante phase de concertation locale. La définition des grands axes du projet est déclinée en un programme d'actions précis et chiffré.

Un projet commun pour la forêt du territoire

Ces deux démarches territoriales ont permis d'intégrer les différents usages de la forêt. Ils sont nombreux : enjeux économiques (production de bois, pastoralisme, tourisme...), sociaux (pratiques traditionnelles comme la chasse, nouveaux loisirs...) et patrimoniaux (patrimoine bâti, environnement). Depuis quelques années, avec l'extension du Parc en 2009 vers l'Est et celle de la communauté de communes du Pays de Banon vers le Sud en 2013, les deux chartes forestières ont montré des synergies évidentes s'agissant de la gestion durable et concertée des forêts et de la valorisation des ressources forestières. Les deux comités de pilotage ont donc décidé de fusionner les chartes pour en créer une nouvelle en 2015.

Le périmètre de la réserve de biosphère Luberon-Lure, étendu au versant sud de la Montagne de Lure en 2010, coïncide parfaitement avec celui des deux CFT. Il a donc été choisi de se réunir au sein de la Charte forestière de la Réserve de biosphère Luberon-Lure, qui souligne les liens à la fois géographiques, naturels et culturels entre les deux territoires.

Les partenaires des deux comités de pilotage, sensiblement les mêmes, se sont regroupés en une seule structure de gouvernance. Ces partenaires sont très nombreux, ce qui met en évidence le fort aspect participatif de la Charte.

Ce comité de pilotage porte de manière concertée une politique locale de développement forestier basée sur des axes communs :

- mise en place de regroupements de gestion en forêt privée ;
- structuration des filières locales (bois d'œuvre et bois-énergie) ;
- préservation des paysages et de la biodiversité ;
- communication.

Cette base commune est complétée par des actions adaptées aux spécificités locales.

Ce que vous pouvez faire !

Participez aux réunions du comité de pilotage de la Charte forestière de la Réserve de biosphère Luberon-Lure.

Partenaires du projet : Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Communauté de communes du Pays de Banon – Parc naturel régional du Luberon

Réalisation : Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Alcina

Nov. 2016 - Crédits photos : C. Loudun et G. Martinez - CRPF PACA/CNPF ; M. Gallardo et A. Salvaudon - PNRL ; J. Martin
Création graphique : Karine Girault. Mise en page : Camille Loudun - CRPF PACA - Impression : L'Imprim, papier 100% recyclé